

## S'inscrire à la formation d'ETS

Si vous n'êtes pas salarié(e), les inscriptions s'effectuent sur  
[www.parcoursup.fr](http://www.parcoursup.fr) de janvier à mars

Si vous êtes salarié(e) **ayant un financement de votre formation par l'employeur ou l'OPCO** (CDI, CDD, Contrat de professionnalisation, Compte Personnel de Formation ou CPF), les inscriptions s'effectuent sur

[www.irts-fc.fr](http://www.irts-fc.fr) de janvier à mars

## Modalités de sélection

### Dossier de candidature + entretien de motivation

#### Étude de dossier 1 note sur 20 (Coefficient 1)

En amont de l'entretien, la commission d'examen se prononcera sur les éléments constituant le dossier.

#### Entretien

#### 2 notes sur 20 (Coefficient 4) - durée 30 min

Chaque candidat présente à deux examinateurs (un formateur et un professionnel), les liens qu'il peut établir avec la formation et le métier. Il soutient et développe sa réflexion en tenant compte des questions et remarques des examinateurs. Le candidat est évalué sur les deux critères suivants :

- motivation et aptitude pour les formations du travail social
- motivation et aptitude pour l'exercice des métiers du travail social.

La note de l'étude du dossier (coef. 1) et la moyenne des deux notes d'entretien (coef. 4) constitue la note d'admission.

## Autres possibilités

#### Post JURY VAE - par la voie de la formation

En cas de validation partielle, vous avez la possibilité de suivre uniquement le(s) DF manquant(s)

#### FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE (FPC)

Dans le cadre de la FPC, vous pouvez vous inscrire à certains modules de la formation d'ETS.

## Se renseigner

Vous avez besoin d'informations concernant les métiers, votre orientation et les modes d'accès à la formation

#### Contactez le service Information/orientation

Fabrice BOUTEILLER : 03 81 41 61 56  
fabrice.bouteiller@irts-fc.fr

Vous souhaitez des informations concernant les modalités de sélection

#### Contactez le service sélection

Karine LAUZET : 03 81 41 61 08  
Fabienne SARRAZIN : 03 81 41 61 07  
selection@irts-fc.fr

Vous souhaitez des informations concernant l'accessibilité à la formation

#### Contactez le référent handicap

Chantal MAGNET : chantal.magnet@irts-fc.fr

## Venez nous rencontrer

Pour découvrir les métiers de l'intervention sociale, l'IRTS de Franche-Comté organise des réunions mensuelles d'information collective, une journée portes ouvertes et participe aux forums d'information régionaux, venez nous rencontrer.

Consultez les dates sur notre site [WWW.irts-fc.fr](http://www.irts-fc.fr)

L'IRTS de Franche-Comté est membre  
du réseau UNAFORIS

**UNAFORIS**

Union Nationale des Acteurs de Formation  
et de Recherche en Intervention Sociale  
Plateforme UNAFORIS  
Bourgogne - Franche-Comté

27/10/2020

RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTE

**DIPLOME CONFÉRANT GRADE DE LICENCE CONTRÔLÉ PAR L'ÉTAT**

**ETS**

# Éducateur technique spécialisé

Diplôme d'État de niveau 6  
(niveau II grade licence)

Formation accessible aux :

- lycéens / étudiants,
- demandeurs d'emploi,
- salariés,
- apprentis.

Diplôme accessible par la VAE

taux de réussite  
**86%**  
Diplôme 2020

**irts**  
FRANCHE-COMTE

IRTS de Franche-Comté  
1 rue Alfred de Vigny - Besançon

## Le métier

L'éducateur technique spécialisé est un professionnel du travail social. Il intervient, dans le cadre de missions institutionnelles, en matière d'intégration sociale et d'insertion professionnelle auprès des personnes présentant un handicap ou des difficultés d'ordre social ou économique.

Il assure un accompagnement éducatif de ces personnes par l'encadrement d'activités techniques.

S'inscrivant dans une démarche éthique, l'éducateur technique spécialisé accompagne dans le respect de l'altérité et de la singularité des personnes. Il veille à la place de chacun au sein du groupe et en assure sa cohésion. Parce qu'inscrit dans un métier de relation, il construit et adopte des attitudes et des postures basées notamment sur l'empathie, l'écoute et la bienveillance. Il favorise l'instauration d'une relation éducative avec la personne et la fait vivre dans une démarche réflexive, c'est-à-dire en s'interrogeant sur ses pratiques professionnelles.

## La formation

### Une formation de 3 ans en alternance de septembre N à juin N+3 \*

- **1200 h** de formation théorique réparties en 4 Domaines de formation (DF)
- **2100 h** de formation pratique

Formation théorique <b>1200 h</b>	<b>DF 1</b> 450 h	Accompagnement social et éducatif spécialisé
	<b>DF 2</b> 350 h	Conception et conduite d'un projet éducatif technique spécialisé
	<b>DF 3</b> 200 h	Communication professionnelle
	<b>DF 4</b> 200 h	Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux
Formation pratique <b>2100 h</b>	} 60 semaines de stage sur 3 ans	

**\* En fonction des diplômes déjà obtenus, un parcours partiel peut vous être proposé (dispenses, allègements)**

### Une expérience à l'étranger, un plus dans la formation

L'IRTS de Franche-Comté encourage la mobilité internationale. Que ce soit pour un stage ou la réalisation d'un semestre d'étude à l'étranger, le service des relations internationales accompagne chaque étudiant/stagiaire dans son projet.

## Les conditions d'accès

Peuvent être admis en formation les candidats remplissant au moins une des conditions suivantes :

- Etre titulaire du baccalauréat ou justifier de sa possession à l'entrée en formation
  - Etre titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au Répertoire national des certifications professionnelles au moins de niveau IV
  - Bénéficier d'une validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou de leurs acquis personnels, en application de l'article L.613-5 du code de l'éducation.
- Pour cela vous pouvez entreprendre une démarche de Validation des Acquis Professionnels (VAP) :
- Inscription à la VAP. Retrait et dépôt d'un dossier d'inscription au service sélection : [selection@irts-fc.fr](mailto:selection@irts-fc.fr)
  - Constitution d'un dossier présentant les différentes expériences et mettant en évidence les acquis
  - Après examen du dossier, une commission de validation des acquis autorise le candidat à s'inscrire ou non à la sélection.

## Le financement de la formation

- Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté
- Plan de développement des compétences de l'employeur
- CPF
- Financement personnel

### Co-financement possible